



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID : 057-245700695-20241007-D2024_117_SI-AR

DECISION 2024-117

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Aménagement et Entretien de la Voirie d'Intérêt communautaire confiée à la CCCE et la définition des Voiries d'Intérêt Communautaire (VICC),

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la réalisation des travaux d'aménagement d'un quai à Evrange signée le 3 juin 2024,

Considérant la nécessité de créer un quai de bus conforme à la réglementation PMR et d'améliorer la sécurité des usagers, notamment les scolaires, sur un axe qui est très fréquentés et classé d'intérêt communautaire,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « Création d'un quai de bus aménagé pour les personnes à mobilité réduite, route de Hagen sur la Commune d'Evrange » est conclu le 7 octobre 2024 avec l'entreprise AJTP, 50 rue Principale 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 27 974,00 € H.T. soit 33 568,80 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 octobre 2024

Le Président
Michel PAQUET